



La Roque d'Anthéron



Institut Médico-Educatif LE COLOMBIER

Etablissement Public Communal Autonome

Livret d'accueil
pour les familles



L'établissement vous souhaite la bienvenue

L'IME est un établissement qui accueille votre enfant ou adolescent et lui apporte une prise en charge éducative, pédagogique, thérapeutique, paramédicale et sociale.

Tous les professionnels de l'équipe pluridisciplinaire participent à la bonne mise en œuvre de cette prise en charge.

**Direction &
Equipe administrative**
*Agent d'accueil
Agents administratifs
et de gestion
Service RH et
responsable qualité*

Equipe soin-santé
*Médecin psychiatre
Médecin généraliste
Infirmières
Psychologues
Psychomotricienne
Orthophoniste*

Equipe pédagogique
*Directeur pédagogique
Professeurs des écoles
spécialisés*

**Enfant
ou Jeune**

Equipe logistique
*Chef de restauration
Agents de restauration
Agents de bionettoyage
Chauffeurs
Agents d'entretien*

Equipe éducative
*Cadres socio-éducatifs
Educateurs spécialisés
Educateurs techniques
spécialisés
Moniteurs éducateurs
Educateurs sportifs
Aides médico-psychologiques
Aides soignants*

Equipe Sociale
Assistantes sociales

La pré-admission : avant d'être admis à l'IME

1

La **notification** (document) de la **MDPH** oriente votre enfant vers un IME

2

La famille contacte l'IME pour programmer une visite et un entretien de pré-admission.

Il vous est expliqué le projet de l'établissement, le projet de la section qui correspond à votre enfant et le protocole d'admission.

3

Un point d'entrée est réalisé : une visite médicale et un entretien avec le médecin psychiatre.

Après accord des médecins, votre enfant bénéficie de semaines de stages d'observation.

4

Une commission d'admission à lieu en équipe pluridisciplinaire.

5

ou bien

l'IME demande un temps d'observation supplémentaire.

5

ou bien

Votre enfant ne peut pas intégrer l'IME.

5

ou bien

Votre enfant est admis à l'IME.

Après l'admission : l'accompagnement de votre enfant

● Votre enfant est intégré dans un groupe avec un emploi du temps défini en commission d'admission. Il est réajusté régulièrement.

Dans le mois qui suit l'admission, le **contrat de séjour** est proposé au jeune et/ou son représentant légal, et signé. Il renseigne sur les conditions de la prise en charge.

● Dans les 6 mois suivant son arrivée, votre enfant bénéficie d'une évaluation par l'équipe pluridisciplinaire afin de mettre en place un accompagnement cohérent dans le cadre du **projet d'accompagnement personnalisé (PAP)**.

Le PAP est basé sur l'évaluation de l'équipe et s'appuie sur les potentialités du jeune. L'équipe pluridisciplinaire met en place des objectifs de travail en fonction des attentes et besoins du jeune et/ou de son représentant.

Le PAP est réétudié lors des synthèses à raison d'une fois par an au minimum.

● Chaque enfant à un **référént éducatif** : il s'agit d'un adulte qui est l'interlocuteur privilégié entre la famille et l'établissement. Cependant, concernant les informations médicales l'infirmier est l'unique interlocuteur.

● Une **réunion consacrée aux familles** est organisée deux fois par an. Elle permet aux familles de rencontrer chaque membre de l'équipe pluridisciplinaire. Chaque famille peut aussi demander un entretien auprès des professionnels quand elle le souhaite.

● Votre enfant va changer de groupe en fonction de son évolution et de son âge. A partir de 18 ans il sera accompagné pour sa sortie de l'IME vers un dispositif adapté aux adultes et correspondant à ses besoins.

Une journée à l'IME

L'IME prend en charge les transports des enfants à des points de rendez-vous définis selon le lieu d'habitation. C'est un transport collectif avec chauffeur de l'IME ou une compagnie de transport externalisée. Il n'y a pas d'accompagnateur dans les transports.

8h40	Arrivée à l'IME
	Temps d'accompagnement par l'équipe pluridisciplinaire
12h - 13h30	Repas et accompagnement aux temps libres
	Temps d'accompagnement par l'équipe pluridisciplinaire
16h15	Départ de l'IME pour les enfants ne restant pas à l'internat
	Le vendredi départ des enfants à 14h.

Internat

L'accueil à l'internat peut se faire à temps plein ou partiel, après autorisation de la MDPH et de la Direction de l'établissement. Le moment d'internat est un temps d'accompagnement par l'équipe éducative.

16h30	Goûter - Activités au choix (sport, sorties courses...)
	Temps d'échanges avec les familles
	Douches
18h45	Dîner
	Veillée
20h30/21h	Coucher
7h30	Lever, toilette et petit déjeuner

L'ouverture de l'établissement sur 208 jours implique une **fermeture de l'établissement pendant la moitié des vacances scolaires.**

Il existe différentes sections que nous allons vous présenter. Elles proposent des temps scolaires, des modules éducatifs et des ateliers techniques, selon les besoins identifiés.

Point fort

Valorisation des actions inclusives qui s'inscrivent dans le dispositif de droit commun (collège, piscine, maison de retraite...).

6 à 15 ans

SEES Section d'Education et d'Enseignement Spécialisée

Cette section est composée de trois groupes :

SEES 1 - 6 à 12 ans

Votre enfant va découvrir la vie en collectivité et commencer les premiers apprentissages de son autonomie personnelle.

SEES 2 - 12 à 14 ans

Votre enfant va être accompagné au développement de son autonomie, aux relations et interactions sociales.

SEES 3 - 14 à 16 ans

Ce groupe prépare le jeune à la section d'initiation et de première formation professionnelle.



Modules éducatifs

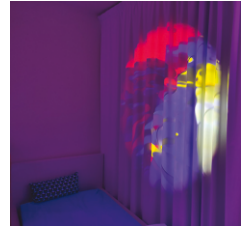
Ils offrent un support de travail au développement de l'autonomie, à l'épanouissement personnel et à la socialisation :

- éveil à la vie sociale,
- actes de la vie quotidienne,
- équitation,
- sensoriel,
- sécurité routière,
- radioweb,
- art plastique,
- sortie socialisante...

Des activités physiques adaptées (APA) sont aussi organisées : randonnées, sports collectifs... (cf encadré p. 9).

6 à
20 ans

UA Unité Autisme



Cette unité se compose de deux groupes assurant une prise en charge spécifique par une éducation structurée.

Les éducateurs utilisent des méthodes d'apprentissage adaptées au public présentant un trouble du spectre autistique :

- communication,
- habitude aux soins,
- espace Snoezelen,
- équithérapie,
- activités aquatiques,
- ateliers pâtisserie,
- repas thérapeutiques,
- travail cognitif,
- sorties achats,
- sorties sensorielles,
- APA,
- intégration en classe de l'IME.

15 à
20 ans

SIPFP Section d'Initiation et de Première Formation Professionnelle

Elle est composée de deux groupes :

Groupe jeunes ados - 15-18 ans

L'objectif est de valoriser et exploiter les compétences d'autonomie, d'aborder l'environnement professionnel par des ateliers techniques et de déterminer si un jeune va s'orienter vers l'insertion professionnelle ou vers une structure occupationnelle.



Groupe jeunes majeurs - 18-20 ans

• Soit le jeune développe et renforce ses compétences professionnelles par des ateliers techniques et des stages. Il est accompagné dans la préparation de son insertion socio-professionnelle. Une orientation en Etablissement et Service d'Aide par le travail (ESAT) est alors envisagée.

- Soit le jeune est orienté vers un foyer de vie, un Foyer d'Accueil Médicalisé (FAM) ou une Maison d'Accueil Spécialisée (MAS). Des modules éducatifs lui sont proposés. Une éducatrice spécialisée accompagne le jeune et sa famille dans la mise en place de stages ou d'accueils temporaires dans une structure adulte adaptée.

Modules éducatifs

- Activité assistée par le cheval, activité aquatique, détente et soin de soi, APA, médiation animale, arts plastiques et graphiques, théâtre.
- Sorties récréatives, culturelles, patrimoine, médiathèque.
- Jardinage, « agir pour la planète », petit conditionnement.
- Permis piéton, autonomie dans les transports, gestion de la monnaie, Pass avenir, appartement autonomie au quotidien.

La table des gourmands

Sous forme de restaurant d'application, ce lieu permet d'effectuer deux modules :

- *un module "restauration" qui vise à découvrir les connaissances de base du métier, les gestes professionnels élémentaires et la sécurité. Suivant leur projet, les jeunes participent aux courses, à la réalisation du repas, au service en salle (savoir-être) et au nettoyage. Les menus sont confectionnés sous forme de boîtes-repas vendues en interne.*
- *Un module cuisine, un jour par semaine pour les jeunes majeurs, afin d'apprendre à cuisiner un repas simple, équilibré, avec la notion d'hygiène, de gestion des températures, dans le respect d'un budget.*



Ateliers techniques

Ces ateliers se font en petits groupes et ont pour but une intégration en ESAT. Ils nécessitent des compétences techniques (dextérité, rigueur) et relationnelles, un respect des consignes, des mesures d'hygiène et de sécurité.

Ils sont réalisés au sein de l'IME ou externalisés en ESAT, entreprises ou collectivités, ce qui permet aux jeunes de connaître les attendus d'un ESAT, d'échanger avec des travailleurs et de découvrir la réalité du monde du travail. Chaque atelier est encadré par un éducateur technique spécialisé.

Atelier espaces verts

Les jeunes apprennent l'utilisation de matériel mécanique et thermique, les techniques de débroussaillage, tonte, ramassage des feuilles. Activités d'horticulture : rempotage, coupe des massifs, semis et plantation. Activité plantes aromatiques : cueillette, séchage, effeuillage, ensachage, etc.



Atelier conditionnement

Il s'agit de montage de boîtes, assemblages de composants alimentaires ou autres, qui peut regrouper différentes actions : pesée, comptage, ensachage, scotchage, agrafage, étiquetage, etc.

Stages

Ces stages sont effectués à partir de 16 ans au sein de l'IME, en entreprise ou en collectivité, et à partir de 18 ans en ESAT. Ils sont individualisés et non encadrés par des éducateurs techniques de l'IME. Une éducatrice spécialisée chargée d'insertion accompagne les jeunes dans leur projet d'orientation, les démarches de recherche de stage et leur mise en place. Ces stages permettent aux jeunes de se mettre en situation d'emploi et de valider leur projet professionnel.

Les APA : activités physiques adaptées

Assurées par deux enseignants APA, elles sont dispensées à l'ensemble des jeunes de l'IME, sauf contre-indication.

Les séances sont modulées en fréquence, intensité, temps et type d'exercice en fonction de chaque participant.

Elles peuvent se faire en collaboration avec les éducateurs et les enseignants scolaires.

Les activités physiques adaptées sont des moments ludiques et de cohésion qui favorisent les relations sociales et le rapport au corps. Elles développent le plaisir de pratiquer une activité physique. Elles ont pour objectifs un gain d'autonomie, de santé, et une amélioration de la qualité de vie de la personne.



L'unité d'enseignement

Il s'agit d'une école intégrée à l'établissement.

Des professeurs des écoles spécialisés et un directeur pédagogique sont mis à disposition par l'Education Nationale. Pour chaque rentrée des "groupes-classe" sont constitués en fonction des besoins et des objectifs pédagogiques de chaque jeune.



Le projet pédagogique de l'unité d'enseignement fait partie du projet d'établissement. Il est élaboré avec les enseignants à partir des besoins des élèves dans le domaine scolaire, et sur la base de leurs projets personnalisés de scolarisation. L'enseignant, après évaluation, propose une pédagogie adaptée, des parcours individualisés, formalisés dans le cadre d'un projet pluridisciplinaire.

Le service social

Les assistantes sociales accompagnent les jeunes et leur famille, de leur admission à la sortie de l'IME. Elles ont un rôle d'accueil, d'écoute, de soutien, d'information et d'orientation.

A votre disposition, elles peuvent vous accompagner pour certaines démarches (Allocation d'éducation de l'enfant handicapé, MDPH, caisse d'allocation familiale...).

Et après l'IME ?

Les assistantes sociales accompagnent l'orientation des jeunes, en lien avec vous et l'éducateur référent, notamment dans les démarches administratives (dossier d'orientation auprès de la MDPH, dossier d'admission) et dans la recherche d'établissements (visites, mise en place de stages).

Elles peuvent aussi vous orienter vers les services ou organismes appropriés à vos demandes et vos besoins.

Leurs interventions se font par le biais d'entretiens sur rendez-vous, au domicile ou au sein de l'établissement.

Elles travaillent en collaborations avec les professionnels de l'IME et les partenaires extérieurs (services sociaux, services de soins, l'Éducation Nationale...).

A la sortie du jeune, l'IME a pour mission d'apporter son appui administratif pendant trois ans.

Le service soin-santé

L'équipe de ce service co-élabore en équipe pluridisciplinaire, le projet d'accompagnement personnalisé de votre enfant, en lien avec vous et les différents partenaires. Leurs interventions s'appuient sur les recommandations des bonnes pratiques professionnelles.

Vous pouvez être en lien avec chaque professionnel de l'équipe.

Thérapeutique

Les psychologues effectuent des observations, des prises en charge thérapeutiques individuelles et groupales, et des bilans. Ils peuvent accompagner les équipes et votre enfant lors de situations problématique.

Rééducation

L'orthophoniste intervient dans la rééducation des troubles du langage oral et écrit, de la voix et du raisonnement logico-mathématique.

Les psychomotriciennes interviennent dans la rééducation des troubles psychomoteurs.

Les rééducateurs contribuent à l'acquisition des prérequis et compétences nécessaires à la scolarité, à l'autonomie dans les activités quotidiennes et aux apprentissages dans les ateliers techniques.

Médical

La permanence de soins est assurée par les infirmières en coordination avec les médecins, généraliste et psychiatres.

L'équipe soignante effectue les consultations de pré-admission et les visites annuelles. Elle élabore les protocoles de soins, sécurise leur mise en place et assure leur suivi. Elle reçoit les jeunes en consultation selon les demandes.

Les infirmières animent des ateliers de prévention et d'éducation à la santé.

Elles organisent des temps d'habituation aux soins afin d'en faciliter l'accès. En binôme avec les psychologues elles mènent des ateliers d'éducation à la vie affective et sexuelle.

Le service logistique

- Les agents de maintenance effectuent les petits travaux d'entretien des bâtiments et des espaces verts.
- Le service cuisine produit environ 170 repas par jour. Une nutritionniste et des commissions de restauration garantissent le respect de l'équilibre alimentaire, des régimes et des protocoles. Les repas sont pris en salle à manger, répartis par groupes, en deux services. L'encadrement des repas est réalisé par les éducateurs sous forme d'un repas thérapeutique.
- Les agents d'entretien assurent l'hygiène des locaux. Une démarche de développement durable est initiée pour l'utilisation de produits moins agressifs pour les personnes et l'environnement.
- La lingerie assure la blanchisserie et la gestion du linge des internes et des vêtements professionnels. L'entretien du linge plat de l'internat est sous-traité par l'ESAT Louis Philibert.

La gestion de l'établissement

L'IME est un établissement public communal rattaché à la Fonction Publique Hospitalière. Son agrément est délivré par l'ARS (Agence Régionale de Santé) dans le cadre de la loi du 2 janvier 2002. Il est de 89 places dont 30 en internat et 8 en unité autistes.

L'établissement est financé par l'assurance maladie en tenant compte du prix de journée pour 208 jours d'ouverture par an. Un Conseil d'Administration se réunit pour approuver les décisions importantes pour l'établissement.



Les membres du conseil d'administration

- Président : maire de La Roque d'Anthéron*
- Direction de l'établissement*
- Conseillers municipaux*
- Représentants des personnes accueillies dans l'établissement*
- Médecin ou collaborateur technique de l'établissement*
- Représentants du personnel*
- Représentants désignés en fonction de leurs compétences*

Le conseil de la vie sociale (CVS)

C'est un groupe de personnes qui se réunit trois fois par an pour échanger sur le fonctionnement de l'établissement. Il est composé de :

- Représentants des parents
- Représentants des usagers
- Représentants de l'établissement
- Représentants du Conseil d'Administration
- Représentants du personnel

Le CVS donne son avis et fait des propositions sur :

- l'organisation interne et la vie quotidienne ;
- les activités, l'animation socio-culturelle ;
- les projets de travaux et d'équipement ;
- les modifications importantes liées aux conditions de prise en charge ;
- Il peut inviter d'autres personnes à participer en fonction des questions abordées.

Le comité de bientraitance

C'est un groupe de professionnels qui se réunit 4 fois par an, pour organiser une réflexion générale au sein de l'établissement autour des pratiques professionnelles et de l'éthique. Il favorise une politique concertée de bientraitance. Il s'appuie sur les Recommandations de Bonnes Pratiques Professionnelles de l'HAS (Haute Autorité de Santé) ainsi que sur des situations rencontrées.

Après chaque réunion, un compte rendu est accessible aux usagers. Ils sont invités à contacter les membres afin de solliciter le Comité de bientraitance.

bientraitance@imelecolombier.fr

Définition de la bientraitance (Source : Agence nationale de l'évaluation et de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux)

La bientraitance est une démarche collective pour identifier l'accompagnement le meilleur possible pour l'utilisateur dans le respect de ses choix et de l'adaptation la plus juste à ses besoins. La bientraitance est une culture inspirant des actions individuelles et des relations collectives au sein d'un établissement ou d'un service. Elle vise à promouvoir le bien être de l'utilisateur en gardant en permanence à l'esprit le risque de maltraitance.

Le Conseil de l'Europe a classifié les différents types de maltraitements : violences physiques, violences psychiques ou morales, violences médicales ou médicamenteuses, négligences actives, négligences passives, privation ou violation des droits, violences matérielles et financières.

CHARTRE DES DROITS ET LIBERTES DE LA PERSONNE ACCUEILLIE

Article 1 : Principe de non discrimination

Sont accueillis dans l'établissement des filles et des garçons de tout âge, d'origines, de couleurs de peau, et de religions différentes, avec des handicaps divers et des idées qui peuvent diverger.

Article 2 : Droit à une prise en charge ou à un accompagnement adapté

Il est proposé à l'enfant une prise en charge individualisée et la plus adaptée possible à ses besoins.

Article 3 : Droit à l'information

L'enfant et ses représentants ont droit à une explication claire et compréhensible de ses droits, du projet d'accompagnement, et de l'organisation dans l'établissement. Il est aussi possible de demander l'accès aux informations le concernant, avec un accompagnement adapté.

Article 4 : Principe du libre choix du consentement éclairé et de la participation de la personne

L'enfant dispose du libre choix des prestations adaptées qui lui sont offertes. Lui, ou son représentant, doit comprendre et être d'accord avec les conditions et les conséquences de l'accompagnement. L'enfant peut être accompagné par la personne de son choix dans les démarches nécessaires à son accompagnement.

Article 5 : Droit à la renonciation

L'enfant peut exprimer son désaccord à l'oral ou par écrit, à son référent, sa famille, ou son représentant. Le projet peut alors être modifié.

Article 6 : Droit au respect des liens familiaux

L'accompagnement doit favoriser le maintien des liens familiaux, en respectant les souhaits de l'enfant et les décisions de justice. L'établissement prend, en relation avec les autorités compétentes, toute mesure utile à cette fin. La participation de la famille aux activités de la vie quotidienne est favorisée.

Article 7 : Droit à la protection

La confidentialité du dossier de l'enfant doit être garantie par l'ensemble des personnels. Il lui est également garanti le droit à la protection, à la sécurité, y compris sanitaire et alimentaire, le droit à la santé et aux soins, et à un suivi médical adapté.

Article 8 : Droit à l'autonomie

Sous réserve des décisions de justice et dans les limites du fonctionnement de l'établissement, le jeune peut circuler librement. Les relations avec la société, les visites dans l'institution et à l'extérieur sont favorisées. Il peut également conserver ses biens, effets et objets personnels et disposer à sa majorité de son patrimoine et de ses revenus.

Article 9 : Principes de prévention et de soutien

Les conséquences affectives et sociales liées à l'accompagnement doivent être prises en considération dans les objectifs individuels. L'entourage de l'enfant participe à son bien-être.

Article 10 : Droit à l'exercice des droits civiques attribués à la personne accueillie

Les droits de liberté individuelle et les droits civiques du jeune sont respectés et facilités.

Article 11 : Droit à la pratique religieuse

Les différentes religions présentes dans l'établissement sont respectées et l'enfant a le droit de pratiquer sa religion seul ou en compagnie d'une personne ayant les mêmes croyances.

Article 12 : Respect de la dignité de la personne et de son intimité

Le respect de la dignité et de l'intégrité est garanti. Le droit à l'intimité doit être préservé.

PERSONNE QUALIFIÉE

Tout jeune accueilli dans une structure médico-sociale, ou son représentant légal, peut faire appel à une personne qualifiée pour l'aider à faire valoir ses droits. Cette personne est choisie sur une liste établie par le département et l'agence régionale de santé. Elle intervient, gratuitement et en toute indépendance, auprès des structures pour assurer une médiation et accompagner le jeune à faire valoir ses droits. Elle l'informe des démarches entreprises, des suites données, et le cas échéant des autres voies de recours possibles. Elle n'a pas de pouvoir d'injonction, mais rend compte de son intervention à l'autorité chargée du contrôle de l'établissement et éventuellement à l'autorité judiciaire.

Pour venir à l'IME

Avenue J. F. Kennedy
13640 La Roque d'Anthéron

Tél. : 04 42 50 40 58

Fax : 04 42 50 40 40

Email : accueil@imelecolombier.fr

